

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Rapport n°2019-027

Eure Normandie Numérique

Réunion du 16 octobre 2019

Objet : Avenant aux conventions de financement  
des EPCI

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) contribuent au financement du Très Haut Débit sur leur territoire à hauteur d'environ 20%. Pour cela, Eure Normandie Numérique a conclu une convention de financement avec chaque EPCI afin de fixer le montant d'investissement sur leur territoire et leur participation financière.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et au 1<sup>er</sup> janvier 2019, nombre d'EPCI eurois ont connu un changement de périmètre suite aux mouvements de communes. Il convient d'adapter par voie d'avenant le montant de la participation financière de chaque Etablissement Public.

Par ailleurs, compte tenu du rythme de déploiement sur le territoire de l'Eure, le recalage de l'échéancier d'appel de fonds paraît indispensable pour concorder au mieux avec l'avancement des travaux.

Enfin, il convient de préciser au titre de ces avenants, le montant correspondant à la subvention d'équipement et celui correspondant à l'avance remboursable.

En effet, compte tenu de l'intérêt public que représente le développement du très haut débit sur le territoire et de l'intérêt des EPCI à voir se développer l'activité du numérique source de développement économique, 33% de la participation financière seront considérés en avance remboursable.

Le syndicat reversera l'avance aux EPCI à compter de 2023 à hauteur de 50% (soit 7,2M€) et 25% en 2024 et 2025 (soit 3,6M€ chaque année).

Les EPCI prévoiront cette somme au budget au compte 276 sans application d'intérêts.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver la délibération suivante :

**Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique**

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX

Tél : 02 32 31 93 09

Fax : 02 32 60 45 18

Courriel : [contact@eurenormandienumerique.fr](mailto:contact@eurenormandienumerique.fr)

**Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert**

**Eure Normandie Numérique**

Réunion du 16 octobre 2019

objet : Avenant aux conventions de financement  
des EPCI

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Vu la délibération 2014-009 du 27 janvier 2014 autorisant le Président à signer les conventions de financement avec les EPCI de l'Eure ;

Vu la délibération 2019-026 du 16 octobre 2019 approuvant la comptabilisation à hauteur de 33% de la participation des EPCI en avance de trésorerie ;

Le Comité syndical, réuni en séance publique le 16 octobre 2019 à l'Hôtel du Département à Evreux,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif aux avenants aux conventions de financement avec les EPCI ;
- D'autoriser le Président à signer les avenants aux conventions de financement avec les EPCI.

Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 23
- Collège Conseil Départemental : 21
- Collège Conseil Régional : 3

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 16 octobre 2019

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Frédéric Duché**

